Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008) **Heft:** 1799

Artikel: Electricité : un marché sans concurrence : la formation du prix de

l'électricité est encore obscure et bureaucratique... mais son niveau

élevé n'a pas que des inconvénients

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012603

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

entre autres enseignements, devrait redonner aux acteurs économiques le sens des justes proportions.

L'occasion est bonne aussi de poser une fois encore une question de fond: l'économie ne devrait-elle pas systématiquement inclure dans la titularité et la rémunération des fonds propres une part raisonnable destinée au capital-travail? Si l'argent emprunté permet à l'investisseur de bénéficier d'un effet de levier, il existe un facteur de création de richesse économique qui ne saurait être virtuel ni pris en prêt: le travail.

Et le travailleur ne possède, lui, aucun autre moyen de valoriser son savoir-faire que celui de le mettre au service d'une entreprise. Il ne peut pas décupler la valeur de son travail par des artifices comptables ou financiers. En revanche, c'est bien lui qui crée l'essentiel de la valeur ajoutée au profit de l'entreprise dans laquelle il oeuvre et celui de ses propriétaires.

Pour refonder une économie sociale dans laquelle le travailleur n'ait pas le sentiment d'être en permanence prétérité, il faut non seulement qu'il puisse s'exprimer dans des organes paritaires, mais aussi qu'il reçoive une juste rémunération de son travail et de son savoirfaire.

On pourrait donc imaginer que, pour payer ce savoir-faire, l'investisseur soit contraint de céder une partie de sa rentabilité brute à une sorte de fonds commun de l'entreprise – ou de la branche économique dont elle fait partie. L'épargne négociée avait fait l'objet d'un cahier spécial de *Domaine Public*, portant les numéros 109-110, en 1969 déjà et se référait à une formulation d'Alfred Sauvy: «On ne peut transformer un bénéfice non distribué en salaire distribué, cela donnerait des malfaçons dans l'économie par manque d'investissements, mais on peut transformer un bénéfice non distribué en salaire non distribué». La répartition des revenus et du capital de ce fonds entre les salariés euxmêmes devrait intervenir par des décisions de leur propre compétence ou de celles de comités dûment habilités. Il s'agirait en somme d'une sorte de fonds de participation, recueillant espèces, actions et obligations, options ou autres instruments non encore dérivés ni structurés, dont la gestion pourrait aussi être confiée à un fonds externe du

type Ethos, à une fondation syndicale ou à une banque comme la Banque Alternative Suisse.

A noter qu'il s'agirait de rémunérer les bénéficiaires pendant le temps de leur période active et non pas une fois la retraite venue. On pourrait même envisager des versements en franchise d'impôt sur le revenu et avec l'octroi d'un crédit d'impôt correspondant à l'entreprise ou aux propriétaires contributeurs. Il est évident aussi que des choix de gestion, de placement (et peut-être de véhicules) devraient être laissés au travailleur selon qu'il souhaite de la croissance ou du revenu, de l'investissement à terme ou même, avec des limites adéquates, la possibilité de «consommer» son rendement sans attendre.

L'argent est la richesse de l'investisseur. Celle du salarié, c'est non seulement son travail, mais aussi son expérience, son savoir-faire. Il serait équitable de rémunérer également cette part immatérielle de son apport. Et surtout, une telle rémunération contribuerait à restaurer une confiance mutuelle entre acteurs économiques et à maintenir une paix sociale que l'on nous envie au-delà de nos frontières.

Electricité: un marché sans concurrence

La formation du prix de l'électricité est encore obscure et bureaucratique... mais son niveau élevé n'a pas que des inconvénients

Jean-Daniel Delley (22 octobre 2008)

Les réactions furent vives lorsqu'en août dernier, les électriciens firent connaître leurs tarifs pour 2009. Organisations de consommateurs, industriels, politiciens et même Economiesuisse protestèrent en chœur. Le conseiller fédéral Leuenberger a convoqué les coupables. Les commissions parlementaires ont préparé la riposte légale qui devrait prendre forme lors de la session d'hiver.

Dans la jungle des prix annoncés, il est difficile d'y voir clair. Pourquoi les Services industriels du canton de Zurich gèlent-ils leurs tarifs, alors qu'un ménage bâlois verra sa facture grimper de 45%? La Commission fédérale de l'électricité (ElCom), l'organe de régulation du marché aura fort à faire à examiner d'ici la fin de l'année plus de 1000 plaintes de particuliers, d'entreprises et de distributeurs locaux.

Le 1er janvier 2009, la libéralisation du marché permettra aux gros consommateurs de choisir leurs fournisseurs. Cette liberté devrait être accordée aux moins voraces et aux ménages dès 2011. Les adversaires de la libéralisation ont

immédiatement pointé le coupable des hausses annoncées: l'ouverture du marché. Mais voilà, ce marché n'existe pas. Rares sont les gros consommateurs qui envisagent d'abandonner leur fournisseur actuel, à savoir l'entreprise qui détenait jusqu'à présent le monopole de la distribution. La raison en est simple. L'ordonnance sur le marché de l'électricité impose que l'électricité soit vendue au coût de production, et non au prix du marché, beaucoup plus élevé. En comparaison européenne, le prix de l'électricité helvétique est avantageux car les installations de production sont largement amorties. Du coup les nouveaux opérateurs qui désirent profiter de la libéralisation mais qui s'approvisionnent sur le marché européen ne sont pas concurrentiels. L'ouverture du marché n'est qu'une fiction.

Les coûts de production de l'électricité ne représentent

qu'un tiers du prix payé par le consommateur. Les augmentations annoncées résultent essentiellement du renchérissement du coût du transport et de la distribution et des impôts et taxes. Des coûts exagérés selon Rudolf Strahm, l'ancien Monsieur Prix, et dont l'ElCom devra examiner le bien-fondé. Dans le collimateur: Swissgrid, la société aux mains des grands groupes électriques suisses qui gère le réseau à haute tension. Et les collectivités cantonales et communales qui contrôlent 85% du marché et perçoivent de substantiels dividendes et taxes.

Pourtant cette augmentation importante du prix de l'électricité présente un avantage décisif. En l'absence d'une politique efficace d'économies, le prix constitue un levier susceptible de modifier les comportements aussi bien des particuliers que des entreprises.

Genève: la Constituante des années 80

Des hommes d'âge mûr pour inventer l'avenir?

Sabine Estier Thévenoz (24 octobre 2008)

Un élu sur deux de la Constituante genevoise a passé 60 ans. Près de cinq élus sur six sont des hommes. Avec 38 seniors et 66 hommes (sur 80), les Genevois ont choisi une assemblée d'hommes âgés pour écrire la charte des temps futurs. Ils ont aussi consacré les chevaux de retour et élu des personnalités à la barre dans les années 80. Des personnalités aux profils marqués, voire carrément dogmatiques, comme les deux grands «gagnants» de l'élection, Michel Barde, ancien patron des patrons, ou Christian Grobet, ancien ténor des locataires et conseiller d'Etat. Il y a là trois motifs de déception! On aurait pu espérer que la Constituante serait un lieu neuf où réfléchir hors des clivages genevois si stériles. Y retrouver tant de fossiles de la vie politique locale peut laisser craindre le

pire: que Genève n'arrive pas à sortir de ses blocages pour élaborer son avenir.

Comment une vision aussi frileuse est-elle sortie des urnes? Quelles leçons en tirer? Il faudrait connaître le profil du tiers des électeurs qui a voté la semaine passée. Est-il à l'image de la Constituante élue? Les femmes et les jeunes se sont-ils plus abstenus que les autres? Reconnaissons que